

Réagir face aux tentatives de fraude



Les 10 commandements en cas de fraude:

- 1- gardez votre sang-froid et votre bon sens ;
- 2- prenez votre temps et analysez ce qu'on vous demande ;
- 3- parlez-en autour de vous, un regard extérieur peut vous éclairer rapidement ;
- 4- renseignez-vous de votre côté pour conforter l'information ou la démarche ;
- 5- faites une recherche sur Internet sur votre moteur habituel avec les mots clés + « arnaque » ;
- 6- ne donnez aucune information sur les réseaux sociaux et les sites Internet si vous avez un doute ;
- 7- ne divulguez pas de renseignements par téléphone si vous n'avez pas vous-même eu l'initiative du contact ;
- 8- abstenez-vous d'agir ou de répondre si le moindre doute subsiste ;
- 9- ne donnez jamais vos codes d'accès à la banque, les données de votre carte, vos mots de passe...
- 10- Prévenez immédiatement votre banque au moindre doute ou si vous n'êtes pas à l'origine d'une opération

**Pour déclarer une fraude, rendez-vous sur PERCEVAL
Pour déposer une plainte, rendez-vous sur THESEE
Deux services du gouvernement via INTERNET**

**Pour faire opposition à votre carte bancaire : 0892 705 705
une ligne du gouvernement**